



CONSEIL

Cent trente-sixième session

Rome, 15 – 19 juin 2009

Rapport de la cent vingt-cinquième session du Comité financier
Rome, 9 – 10 mars 2009

Table des matières

| | Paragraphes |
|--|-------------|
| Introduction | 1 - 5 |
| Réforme et Plan d'action immédiate | |
| EXAMEN DU FONDS FIDUCIAIRE POUR LE PLAN D'ACTION IMMÉDIATE | 6 - 10 |
| MISE À JOUR SUR LES COÛTS ESTIMATIFS ET LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION IMMÉDIATE | 11 - 25 |
| Ressources humaines | |
| RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE ET DU CADRE GÉNÉRAL POUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES | 26 - 29 |

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Questions financières

| | |
|---|-----------|
| SITUATION EN CE QUI CONCERNE LES CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT ET LES ARRIÉRÉS | 30 |
|---|-----------|

Autres questions

| | |
|--|----------------|
| MÉTHODES DE TRAVAIL DU COMITÉ FINANCIER | 31 - 33 |
| DATE ET LIEU DE LA CENT VINGT-SIXIÈME SESSION | 34 |

RAPPORT DE LA CENT VINGT-CINQUIÈME SESSION DU COMITÉ FINANCIER

Rome, 9 – 10 MARS 2009

Introduction

1. Le Comité soumet au Conseil le rapport ci-après de sa cent vingt-cinquième session.

2. Les représentants des pays suivants étaient présents:

| | |
|-----------------|--|
| Président | M. Yasser A.R. Sorour (Égypte) |
| Vice-Président: | M. Lee Brudvig (États-Unis d'Amérique) |
| Membres: | M. MOUNGUI MÉDI (Cameroun) |
| | Mme Yao Xiangjun (Chine) |
| | M. Søren Skaftø (Danemark) |
| | M. Jean-Jacques Soula (France) |
| | M. Eckhard W. Hein (Allemagne) |
| | S.E. Don Jorge E. Chen Charpentier (Mexique) |
| | M. Aamir A. Khawaja (Pakistan) |
| | S.E. Don Eudoro Jaén Esquivel (Panama) |

3. Le Président a fait savoir au Comité que Mme Yao Xiangjun avait été désignée pour remplacer M. Li Zhengdong en tant que représentante de la République populaire de Chine à la présente session. Un résumé des qualifications de Mme Yao est joint en tant qu'additif au présent rapport (CL 136/7-Add.1). Le Comité a également été informé que M. Robert Sabiiti (Ouganda) ne serait malheureusement pas en mesure de participer à la session.

4. Certains Membres du Comité se sont inquiétés de la présentation tardive des documents-

5. Le Comité a décidé, conformément à l'Article II.3 du Règlement intérieur du Comité financier, d'autoriser des observations de tous les États Membres de l'Organisation à participer, sans droit de parole, aux débats de sa cent vingt-cinquième session, sans préjudice des dispositions de l'Article II.3 susmentionné.

Réforme et Plan d'action immédiate

EXAMEN DU FONDS FIDUCIAIRE POUR LE PLAN D'ACTION IMMÉDIATE

6. En examinant la situation du Fonds fiduciaire pour le Plan d'action immédiate (PAI), le Comité a noté qu'au 6 mars 2009, le Fonds fiduciaire avait reçu des annonces de contributions confirmées des donateurs dont le montant total s'élevait à 6 252 030 USD, tandis que le montant total de trésorerie disponible dans le Fonds fiduciaire était de 3 130 856 USD. Le Comité a également demandé aux pays membres qui annonçaient des contributions à procéder aussitôt que possible au dépôt des fonds.

7. Le Comité a demandé instamment qu'un plus grand nombre de pays procèdent à des annonces de contributions afin de témoigner de leur engagement commun en faveur du Plan d'action immédiate, tel qu'énoncé dans la Résolution 1/2008 de la Conférence.

8. Le Comité a été informé des mesures prises par la Direction pour améliorer sa communication avec les Membres en ce qui concerne la mise en oeuvre du PAI, moyennant notamment des bulletins bimensuels et des réunions informelles d'information pour les Membres basés à Rome. Le Comité a également rappelé les mesures envisagées sous l'égide du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'Examen externe indépendant (CoC-EEI), y compris la désignation parmi les Représentants permanents d'un champion chargé d'encourager de nouvelles annonces de contribution au Fonds fiduciaire du PAI. Le Comité a été informé des efforts déployés par le Directeur général, lors de ses voyages dans les pays membres, pour encourager les contributions au Fonds fiduciaire et des visites effectuées, à cet égard, par le Président du CoC-EEI dans des pays membres.

9. Le Comité a invité les pays membres à chercher activement à mobiliser des fonds et a encouragé la Direction à continuer à appuyer de tels efforts, y compris à l'occasion de Conférences régionales.

10. Le Comité a demandé que la situation du Fonds fiduciaire soit inscrite en tant que point permanent à l'ordre du jour de ses futures réunions en 2009, et comporte notamment une récapitulation des dépenses imputées sur le Fonds fiduciaire.

MISE À JOUR SUR LES COÛTS ESTIMATIFS ET LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION IMMÉDIATE

11. Le Comité a passé en revue le document sur les coûts et les modalités de financement du Plan d'action immédiate, à la suite de l'examen qu'il avait réalisé à sa cent vingt-troisième session.

12. Le Comité a reconnu que l'Organisation était soumise à des demandes multiples: elle devait simultanément mettre en oeuvre le programme de travail prévu pour 2009 et les réformes de la FAO, tout en continuant à jouer le rôle qui lui revient dans la définition de l'architecture mondiale de la gouvernance pour la sécurité alimentaire. Les membres ont souligné l'importance essentielle d'une Organisation renouvelée, pour que la FAO puisse fournir des services plus efficaces et efficaces à ses membres.

13. Le Comité a noté que les estimations de coûts pour les différentes mesures du PAI avaient été mises à jour selon une méthode ascendante par les gestionnaires de projet concernés.

14. Il a toutefois noté que le document contenait des erreurs de forme et des incohérences entre les données présentées dans les tableaux et dans la partie narrative. Le Comité a suggéré plusieurs changements à la présentation des données sur cette question pour les prochaines sessions, y compris: une présentation plus claire des économies découlant des mesures prises dans le cadre du PAI; un meilleur format permettant de placer le texte d'explication en regard des tableaux correspondants; et finalement, présentation des dépenses effectives par rapport aux prévisions et aux crédits disponibles. Il a ajouté qu'il était essentiel que les capitales reçoivent ce document en temps voulu pour l'analyser en détail.

15. Le Comité a demandé des éclaircissements sur un certain nombre de coûts et d'économies mentionnés dans le document et s'est félicité de la présence des gestionnaires chargés de projets du PAI, qui étaient prêts à répondre à ces demandes d'éclaircissements.

16. Le Comité a déclaré attendre avec intérêt un affinement des estimations de coûts du PAI pour sa prochaine session, sur la base des coûts établis lors de la phase 2 de l'Examen détaillé.

17. Le Comité a pris note avec satisfaction du fait que plus de la moitié des mesures prévues dans le PAI pouvaient être entamées dans le cadre du Programme de travail 2008-09 prévu et n'avaient donc pas besoin de financements extrabudgétaires.

18. Le Comité a appuyé en principe l'approche de précaution suivie par la Direction pour les décaissements et il a noté en même temps qu'à ce jour, les seules dépenses imputées au Fonds

fiduciaire concernaient des coûts afférents à la traduction et à l'interprétation pour les réunions du Comité de la Conférence et de ses organes subsidiaires.

19. Le Comité a noté qu'à la suite d'une révision des coûts estimatifs du projet, les financements volontaires nécessaires en 2009 avaient baissé, passant de 21,8 millions d'USD (23,39 millions d'USD, avec les dépenses d'appui du projet de 7 pour cent) à 18,6 millions d'USD (19,9 millions d'USD, avec les dépenses d'appui du projet de 7 pour cent) et que les estimations de coûts préliminaires pour 2010-11 avaient baissé de 0,42 million d'USD.

20. Le Comité a noté que la baisse des coûts estimatifs pour 2009 était due principalement à des retards dans les dépenses prévues de 2009 à 2010/11 plutôt qu'à une révision à la baisse des estimations de coûts de 2009. Il a noté que cette révision à la baisse n'entraînerait pas une augmentation correspondante des coûts totaux estimés pour 2010/11, car les coûts prévus en 2010/11 pour la réaffectation du personnel avaient été réduits de 3,4 millions d'USD (de 12,4 à 9 millions d'USD).

21. Le Comité a reçu des éclaircissements concernant la réduction des coûts de réaffectation prévus en 2010-11: une telle réduction était due à l'adoption plus rapide que prévue de mesures visant à réaffecter le personnel touché par la déstratification. Le Comité a noté avec satisfaction qu'en plus des 13 postes de directeur déjà supprimés au Siège en 2008 pour réaliser des gains d'efficacité, 27 autres postes de directeur seraient supprimés dans le cadre du PAI et il a obtenu l'assurance que des économies d'un montant de 17,4 millions d'USD pourraient être réalisées au cours de l'exercice 2010-11 et être réaffectées aux programmes techniques. Le Comité a également reçu l'assurance que les économies de 0,9 million d'USD prévues dans le cadre du cycle des projets et des processus d'approbation du PCT seraient bien réalisées en 2010-11, et que de nouvelles économies seraient identifiées grâce à l'examen détaillé actuellement en cours. Il a exhorté à poursuivre la recherche d'économies lors de la mise en oeuvre du PAI.

22. Le Comité a réaffirmé qu'il convenait d'examiner tous les moyens d'identifier des ressources disponibles, notamment des économies exceptionnelles ou des ressources du Programme ordinaire libérées grâce à des contributions extrabudgétaires à l'appui de programmes techniques, tout en assurant l'exécution intégrale du Programme de travail 2008-09 prévu. Le Comité a noté que jusqu'à présent, il n'y avait pas eu d'économies exceptionnelles ou de ressources libérées. S'agissant des progrès accomplis afin de réaliser, comme prévu, des gains d'efficacité de 22,1 millions d'USD en 2008-09, il a été informé que des gains d'efficacité de 15,2 millions d'USD devraient être réalisés, le solde de 6,9 millions d'USD venant de mesures ponctuelles comme vacances de poste et mise en oeuvre graduelle de la décentralisation. Le Comité a déclaré attendre avec intérêt, pour sa prochaine session, une mise à jour détaillée sur les gains d'efficacité.

23. Le Comité a noté que le Conseil, à sa cent dix-neuvième session, en novembre 2000, avait approuvé une politique sur le remboursement des dépenses d'appui fondée sur le principe d'une équivalence raisonnable entre les redevances et les coûts effectifs du soutien administratif et opérationnel fourni aux projets. Il a noté avec satisfaction qu'aucune dérogation à cette politique n'avait été demandée ou accordée depuis 2000, et a rappelé qu'il s'était auparavant inquiété de la tendance persistante et croissante à demander un remboursement insuffisant pour les dépenses d'appui administratif et opérationnel des activités extrabudgétaires. Le Comité s'est félicité de la poursuite des consultations interinstitutions sur l'harmonisation des politiques de remboursement des coûts.

24. Dans le cas du Fonds fiduciaire pour le PAI, le Comité a noté que le taux réduit de 7 pour cent proposé pour les dépenses d'appui au projet était conforme à cette politique, dans la mesure où l'appui opérationnel figurait en tant que coût direct dans le budget du projet. Certains Membres, tout en notant que la politique en vigueur avait été appliquée, ont estimé que le Fonds fiduciaire du PAI appuyait un ensemble vraiment unique d'activités destinées à renforcer la FAO et qu'il aurait été indiqué d'appliquer cette politique avec plus de souplesse. Il a toutefois été

rappelé qu'un taux de 13 pour cent au titre des dépenses d'appui avait été appliqué au Fonds fiduciaire précédent de l'EEL, pour la préparation de son rapport, et que plusieurs autres organisations qui avaient connu des réformes avaient perçu une redevance au titre des dépenses d'appui pour la mise en œuvre de ces réformes.

25. Le Comité a noté que si des contributions volontaires supplémentaires importantes n'étaient pas reçues d'ici la mi-mai 2009, la direction devrait préciser le degré de priorité des différentes actions en 2009 et différer les autres jusqu'en 2010-11, en explorant d'autres sources de financement. Il a demandé que cette question soit pleinement prise en considération dans le prochain rapport adressé au Comité financier.

Ressources humaines

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE ET DU CADRE GÉNÉRAL POUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

26. Le Comité financier a pris note du Rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la stratégie et du cadre général pour la gestion des ressources humaines contenu dans le document FC 125/4 et s'est félicité des progrès qui ont été accomplis jusqu'à présent s'agissant d'appliquer les mesures sur lesquelles s'appuient les trois objectifs stratégiques.

27. Conscient que la gestion des ressources humaines est un élément fondamental et essentiel de la réforme de la FAO, le Comité a souligné combien il était important de garantir les financements extrabudgétaires exigés au titre du Fonds fiduciaire pour le PAI afin d'exécuter l'ensemble des initiatives en matière de ressources humaines présentées dans le Plan d'action et la stratégie.

28. Le Comité a noté que le Secrétariat réexaminerait les estimations de coût initiales de la politique de rotation proposée et, une fois que celle-ci aura été élaborée sous sa forme finale, réduirait éventuellement encore davantage les estimations de coût. Concernant la répartition géographique, le Comité a réaffirmé qu'il soutenait la délégation de pouvoirs aux chefs de départements et de bureaux en matière de recrutement de personnel du cadre organique et il a admis que la question de l'accomplissement des objectifs relatifs à la répartition géographique relevait, en dernier ressort, de la responsabilité du Directeur général. À ce sujet, le Comité a souligné qu'il fallait un contrôle de l'Organisation pour assurer un suivi efficace de l'exécution des objectifs relatifs à la parité hommes-femmes et à la répartition géographique ainsi que le respect de ces objectifs par les différents départements.

29. Réaffirmant que le cadre stratégique des ressources humaines devrait être un point permanent de l'ordre du jour de ses futures sessions, le Comité a demandé que soit élaborée une « feuille de route » assortie de délais et d'indicateurs mesurables aux fins de la mise en œuvre des mesures prescrites dans la stratégie, pour examen à sa cent vingt-sixième session qui se tiendra en mai 2009.

Questions financières

SITUATION EN CE QUI CONCERNE LES CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT ET LES ARRIÉRÉS

30. Le Comité a pris note des informations fournies dans le document FC 125/5 – *Situation en ce qui concerne les contributions mises en recouvrement et les arriérés*, qui indiquait que le pourcentage cumulatif de recouvrement des contributions courantes en janvier et février 2009 était inférieur au pourcentage de la période correspondante de 2008 (20,33%, contre 22%). Faute de temps, il n'a pas débattu la question en détail et il a décidé de la réexaminer à sa prochaine session. Le Comité a pris note des informations actualisées sur la situation de trésorerie de

l'Organisation, présentées par le Directeur général adjoint le 3 mars 2009. Le Comité financier a souligné l'importance des informations concernant l'état des contributions courantes et des arriérés des Membres et il a été informé que ces informations étaient désormais disponibles sur le site Web public de la FAO et qu'elles étaient mises à jour tous les mois.

Autres questions

MÉTHODES DE TRAVAIL DU COMITÉ FINANCIER

31. Le Comité financier a rappelé la résolution 1/2008 de la Conférence (réf. C 2008/REP, par. 18.5) qui décrivait le rôle du Comité vis-à-vis du Comité de la Conférence (CoC-EEI) pour la poursuite du suivi de l'Évaluation externe indépendante de la FAO pendant l'année 2009. Dans ce contexte, le Comité a décidé que le rapport de sa cent vingt-cinquième session serait mis à la disposition du Comité de la Conférence dès qu'il aura été adopté.

32. Le Comité a reconnu la nécessité de tenir compte de l'interrelation entre ses réunions et celles du Comité de la Conférence. Il a reconnu les contraintes qui en découlaient pour le calendrier de préparation des documents du Comité financier, les Membres demandant qu'il soit saisi des propositions les plus récentes. En même temps, le Comité a souligné l'exigence de recevoir les documents suffisamment longtemps avant ses réunions pour permettre l'examen nécessaire et la préparation des Membres. À cet effet, le Comité a décidé que désormais, les documents seraient présentés aux Membres au plus tard deux semaines avant le commencement de toute session du Comité financier.

33. En ce qui concerne en particulier la cent vingt-sixième session, qui se tiendra en mai 2009, le Comité a noté que le Président assurerait la coordination avec le Président du Comité de la Conférence pour voir si les documents présentés au Comité financier pourraient incorporer les délibérations de la réunion du Comité de la Conférence prévue pour le début de mai 2009. .

DATE ET LIEU DE LA CENT VINGT-SIXIÈME SESSION

54. Le Comité a été informé que sa cent vingt-sixième session devrait, selon un calendrier provisoire, se tenir à Rome du 11 au 15 mai 2009. Les dates définitives de la session seront fixées en consultation avec le Président.